

## GLOSSAIRE

**CISP** : La Classification internationale des soins primaires (CISP) est un outil de standardisation des motifs de consultation (symptômes et plaintes des patients), des résultats de consultation (conclusions diagnostiques des médecins) et des procédures de soins réalisées (durant la consultation) ou programmées (au décours de la consultation). Il s'agit d'une classification associée à la CIM 10.

**CIM 10** (Classification Internationale des Maladies) : 10ème révision de la classification internationale des maladies et des problèmes de santé connexes. Cette classification médicale sert à coder, entre autres, les différentes maladies, symptômes et causes définis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). La liste de codes CIM-10 a pour rôle principal d'encadrer et de faciliter l'action de diagnostic.

**DRC** (Dictionnaire des Résultats de consultation®) : type de classification des maladies et problèmes de santé connexes regroupant les cas, de fréquence régulière, qu'un médecin généraliste rencontre en moyenne au moins une fois par an. L'ensemble des Résultats de consultation (RC) représente plus de 97% des situations cliniques prises en charge en médecine de premier recours.

**Examens complémentaires** : en médecine, les examens complémentaires sont les examens qui se font avec instrument (à part le stéthoscope), et qui en général ne se font pas durant la consultation. Par exemple : radiographies, IRM, scanner, prises de sang.

**Epidémiologie** : l'épidémiologie est l'étude des facteurs influant sur la santé et les maladies de populations. Il s'agit d'une discipline qui se rapporte à la répartition, à la fréquence et à la gravité des états pathologiques.

**Interopérabilité** : capacité de matériels, de logiciels ou de protocoles différents à fonctionner ensemble et à partager des informations

**Lien hypertexte** : un hyperlien, ou lien hypertexte, ou lien web, ou simplement lien, est une référence dans un système hypertexte permettant de passer automatiquement d'un document consulté à un document lié. Les hyperliens sont notamment utilisés pour naviguer sur internet pour permettre le passage d'une page web à une autre à l'aide d'un clic.

**Logiciel métier** : les logiciels métiers sont des logiciels développés pour la pratique quotidienne des professionnels de santé, ceux ci sont soumis à une procédure de certification par la HAS.

**Maladie chronique** : affection de longue durée qui en règle générale évolue lentement, par exemple : insuffisance cardiaque, accidents vasculaires cérébraux, hypertension artérielle, cancer, diabète...

**Protocole** : ensemble des règles définissant une opération complexe (dans ce contexte, par exemple définissant les règles ou étapes de la prise en charge du patient dans une situation donnée)

**Prescripteur** : dans ce contexte, professionnel de santé (médecin, sage-femme, dentiste) réalisant une ordonnance préconisant un traitement (médicament ou matériel médical), un examen complémentaire (cf définition), ou l'intervention d'un professionnel de santé paramédical (kinésithérapeute, podologue, infirmier-e etc...)

**Recommandations de bonnes pratiques** : les « recommandations de bonne pratique » (RBP) sont définies dans le champ de la santé comme « des propositions développées méthodiquement pour aider le praticien et le patient à rechercher les soins les plus appropriés dans des circonstances cliniques données »

Les RBP sont des synthèses rigoureuses de l'état de l'art et des données de la science à un temps donné. Elles ne sauraient dispenser le professionnel de santé de faire preuve de discernement dans sa prise en charge du patient qui doit être celle qu'il estime la plus appropriée, en fonction de ses propres constatations.

**Recherche épidémiologique descriptive** : la recherche épidémiologique descriptive étudie la fréquence et la répartition des problèmes de santé dans le temps et dans l'espace, ainsi que le rôle des facteurs qui les déterminent, sans intervenir sur la prise en charge de ces problèmes de santé

**Recherche interventionnelle** : la recherche interventionnelle évalue l'impact d'une intervention (prescription d'un nouveau médicament, consultation, conseils...) en fonction de paramètres définis (amélioration de la santé, amélioration de la qualité de vie, baisse du cholestérol...)

**Structure de soins** : lieu et organisation permettant la délivrance de soins, par exemple cabinet médical individuel ou de groupe, maison de santé pluri-professionnelle, clinique ou hôpital.

**Soins primaires** : dans la pratique, on considère les soins primaires comme "l'ensemble des services de santé de première ligne : médecine générale, mais aussi autres spécialités médicales de premier recours (ex : la pédiatrie de ville), les soins dentaires, les troubles de la vue (les optométristes non médecins dans les pays anglo-saxons), les soins infirmiers, kinésithérapie, les intervenants du champ médico-social, etc."